

Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny

COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Communautaire le 26 mai 2015
à présenter pour validation en séance du 25 juin 2015

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny s'est réuni le mardi 26 mai 2015 à 20h30 en salle communale de Besain, sous la présidence de Monsieur Jean-François GAILLARD.

Etaient présents : Jean-François GAILLARD (Président), Alain CHOULOT, Dominique BONNET, Colette GIRARD, Yves DECOTE, Véronique LAMBERT, Jacky REVERCHON, Jean-Marie BAILLY (Vice-Présidents), André VIONNET, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Denis BRENIAUX, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, Frédéric LAMBERT, Angélique NOROY, Eric TOURNEUR, Bruno ROBERT, Michel FEVRE, Jean-Baptiste MERILLOT, Raphaël GAGNEUR, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Christelle MORBOIS, Jean-Jacques DE VETTOR, André JOURD'HUI, Catherine CATHENOZ, Danièle CARDON, Paul AUBERT, Marie-Line LANG, Christine GRILLOT, Agnès MILLOUX, Dominique MICHELET, Jean-Christophe OUDET, Olivier FOURNIER, Dominique DE CAFFARELLI, Jean BOYER.

Ont donné pouvoir : Marie-Madeleine SOUDAGNE donne pouvoir à Danièle CARDON, Armande REYNAUD donne pouvoir à Paul AUBERT, Pascal PINGLIEZ donne pouvoir à Dominique BONNET, Sébastien JACQUES donne pouvoir à Véronique LAMBERT, Jacques GUILLOT donne pouvoir à Agnès MILLOUX.

Assistaient à titre consultatif : Anne-Frédérique GENEVE, Daniel DURET, Bénédicte LAMY, Pascal BONVALOT, Charles VALLET, Eric PICHEGRU, Daniel BARBE, Josiane SCARABOTTO, Dominique BOICHUT, Marie-Christine CHANOIS, Anne CHARLET.

Etaient Excusés : Colette BEAUD, Pierre BRENIAUX, Bernadette ETIEVANT, Antoine MARCELIN, Michel BONTEMPS, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCCGP.

Etaient absents : Roger CHAUVIN, Gérard BOUDIER, Hubert MOTTET, Laurent MENETRIER.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Louis DUFOUR

★★★★

Monsieur René GUINERET, Maire de Besain, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Communautaire et présente le village de Besain.

Hors séance, présentation par Monsieur Jean-Jacques BRET du projet de monnaie locale par l'association « l'Affranchie ». La monnaie locale a pour objectif de favoriser le développement local en privilégiant les solidarités et les échanges entre les artisans, les commerçants et les consommateurs du lieu. Un projet est en cours de construction sur le secteur de Poligny, l'appui des collectivités est un facteur de réussite important. Toute personne intéressée par le thème de la monnaie locale peut contacter Monsieur BRET : jeanjacquesbret@yahoo.fr ou 06.48.25.64.30.

Le quorum étant atteint, la séance démarre à 21h20.

1. Rendu compte par le Président de l'exercice des délégations accordées par le Conseil Communautaire.

Le rendu compte des délégations au Président n'appelle pas d'observation.

2. Adoption du procès-verbal de séance de Conseil du 19 mars 2015.

Le procès-verbal de séance du 19 mars 2015 est adopté à l'unanimité sans observation.

3. Rapport de la DRFIP sur les finances de la collectivité.

Monsieur Alain CHOULOT, Vice-Président Délégué aux Finances, donne une première approche informative de l'analyse rétrospective faite par la Direction Régionale des Finances

Publiques sur les finances de la collectivité. Un rapport complémentaire sera présenté lors de la prochaine Commission des Finances le 4 juin et lors du Conseil Communautaire du 25 juin.

4. Commission Energie et Culture, séance du 13 mai 2015.

Monsieur Jean-Marie BAILLY, Vice-Président Délégué à l'Energie et à la Culture, présente les dossiers de la Commission.

4.1. Modifier la délibération n°CO113DE du 11.12.2014 pour cession du Moulin de Brainans.

Il est proposé au Conseil Communautaire de délibérer pour supprimer le point n°4 de la délibération n°CO113DE du 11.12.2014 concernant un accompagnement financier du Conseil Communautaire en cas de cession du Moulin de Brainans à l'euro symbolique au Département, suite à un recours gracieux de la Préfecture.

Suite aux questions de l'Assemblée, le Président précise que l'incidence de cette décision est minime, étant donné que si le Conseil Départemental devient maître d'ouvrage, il fera certainement appel à la Communauté de Communes pour participer aux financements des investissements futurs.

Le Conseil Communautaire valide cette décision à l'unanimité.

Point informatif : Une demande de subvention a été transmise par l'association Promodegel concernant l'achat de matériel de sonorisation à hauteur de 24 000 €. Le Président a répondu que le matériel scénique ne faisait pas partie de la structure des bâtiments et que la Communauté de Communes ne financerait donc pas ces dépenses.

4.2. Attribuer une subvention à la commune de Picarreau pour prestation du SIDEC en matière d'énergie renouvelable.

Le Conseil Communautaire valide l'attribution d'une subvention à hauteur de 1000 € pour les frais d'études du SIDEC concernant la relance du projet de parc photovoltaïque.

5. Commission Economie et Tourisme, séance du 13 mai 2015.

Monsieur Dominique BONNET, Vice-Président Délégué à l'Economie et au Tourisme, présente les dossiers de la Commission.

5.1. Fixer le prix de vente « Velours 3 ».

Le Conseil Communautaire valide la décision de fixer le prix des terrains sur ce parc d'activité à 12 €/m².

5.2. Fixer le montant global de subvention de fonctionnement 2015 à l'Office de Tourisme.

Le bilan 2014 et le prévisionnel 2015 sont inquiétants, avec un déficit cumulé qui s'élèverait à 15 000 €. L'Exécutif de la Communauté de Communes va rencontrer prochainement le Bureau de l'Office de Tourisme afin de discuter des actions à mettre en place pour améliorer les finances de l'association :

- Augmentation des cotisations
- Maintien des salariés, sans augmentation du temps de travail (1,6 ETP actuellement)
- Recherche d'actions d'animation qui amènent de nouvelles recettes.

Monsieur Jean-Louis DUFOUR demande comment s'articule la taxe de séjour lorsque celle-ci est mise en place. Différentes actions peuvent être mises en place par les collectivités qui perçoivent la taxe de séjour, tant qu'elles concernent le domaine touristique.

Monsieur Frédéric LAMBERT souhaite qu'une mise en place de la taxe de séjour soit étudiée rapidement, afin que cela apporte de nouvelles recettes et qu'elle soit opérationnelle avant l'arrivée de Center Parcs.

Monsieur Dominique BONNET indique que l'instauration de la taxe de séjour dès maintenant peut perturber les négociations en cours.

Concernant le classement, pour obtenir la catégorie II, 2 salariés à temps plein sont obligatoires, ce qui engendrerait des dépenses supplémentaires.

Le prix de cotisation a peu évolué ces dernières années et est assez bas, cependant le problème principal concerne le manque de communication et d'animation auprès des commerçants et hébergeurs qui travaillent dans le domaine du tourisme, ce qui n'incite pas à de nouvelles adhésions.

La Communauté de Communes fera en partenariat avec l'Office de Tourisme une réunion de travail avec les acteurs touristiques afin de mieux comprendre leurs attentes.

Le montant du deuxième acompte s'élève à 18 500 €, soit 36 000 € versés au total pour ce début d'année.

Monsieur André VIONNET demande s'il n'est pas possible de retarder le versement de ce deuxième acompte afin d'avoir plus de visibilité sur le fonctionnement de l'association.

Monsieur Dominique BONNET explique que l'Office de Tourisme a besoin de ce deuxième acompte, qui est conforme à ce qui a été versé l'an dernier, pour sa trésorerie.

Le Conseil Communautaire valide le versement d'un deuxième acompte d'un montant de 18 500 € à 43 voix pour et 1 abstention.

Madame Véronique Lambert indique que le pouvoir de Monsieur Sébastien JACQUES n'est pas exercé pour cette décision.

5.3. Attribuer une subvention de fonctionnement à ALDESS.

Le Conseil Communautaire vote, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 2500 € pour le fonctionnement de la couveuse d'entreprises.

5.4. Virement de crédit du Budget Général au Budget annexe Camping pour assurance « dommage ouvrage ».

Un versement complémentaire du budget général au budget annexe camping est nécessaire pour le paiement de frais de fonctionnement qui avaient été anticipés en investissement.

Budget Général :
Chap 011 : - 7000 €
Chap 65 : + 7000 €

Budget Camping :
Chap 011 : + 7000 €
Chap 75 : + 7000€

Le Conseil Communautaire valide cette décision modificative à l'unanimité.

Questions et informations diverses.

- Le Président informe que le trombinoscope sera disponible à compter de demain
- En réponse à la question du Maire de Tourmont au sujet de la mise en œuvre du service ADS : Avec 1,8 ETP instructeur, 0,2 encadrement, 0,5 secrétariat, la location de bureau et l'informatique, le service coûtera 4,51 € par habitant, pris en charge directement par les communes concernées.

Les conventions vont être envoyées dans les communes et les recrutements sont en cours.

Les permis de construire en cours d'instruction finiront d'être instruits par les services de l'Etat et les permis déposés à partir du 1^{er} juillet seront instruits par le nouveau service.

La DDT transmettra les documents d'urbanisme au nouveau service intercommunautaire directement. Pendant la période de chevauchement, la question de la disponibilité des documents d'urbanisme pour les deux services va être posée.

➤ Monsieur Jean-Louis DUFOUR donne une information sur le projet de parc éolien : la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) a donné un avis favorable, l'instruction des autorisations administratives est terminée. Le Préfet du Jura a tous les éléments pour autoriser (ou ne pas autoriser) la construction et l'exploitation du parc éolien

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

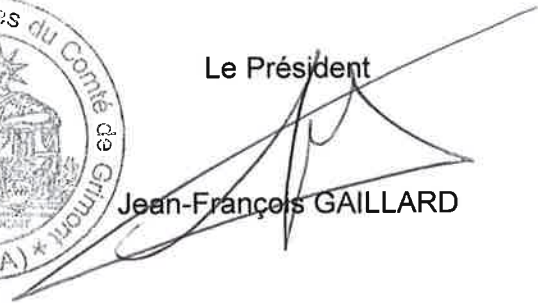
Le secrétaire de séance,



Jean-Louis DUFOUR



Le Président



Jean-François GAILLARD